Dans le Secret des Mots
L'assistance rédactionnelle pour Tous

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 — Objet

Dans le Secret des Mots, représenté par madame Delphine Rouba, rue de Tanays, 33185 Le Haillan, écrivain public, entrepreneur individuel, SIRET 914 497 128 000 19, propose des prestations d'assistance rédactionnelle pour particuliers et professionnels :

- correction tout type de documents,
- rédaction web SEO,
- rédaction de biographies,
- rédaction de courriers & CV,
- animation et conception d'ateliers d'écriture,
- assistance aux personnes en situation de handicap lors d'examens, concours et formation

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services passées auprès de **Dans le Secret des Mots**. Toute mission implique ainsi l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillées ci-dessous.

Article 2 — Lieu d'exécution et tarifs

Les prestations prévues à l'article 1 seront réalisées en priorité au sein des locaux de **Dans le Secret des Mots**, en télétravail. Si nécessaire, les prestations pourront être exécutées sur site dans les locaux du client ou dans un lieu public convenu par les deux parties.

Les tarifs feront l'objet d'un devis et/ou d'un contrat de prestation de services gratuit et d'une durée de validité d'un mois.

Pour être transformé en commande, le devis (ou le contrat) devra être retourné signé et daté par le client, et porter la mention « Bon pour accord ». Le client enverra le devis (ou le contrat) signé à **Dans le Secret des Mots** par tout moyen à sa convenance.

Les prix indiqués sur le devis (ou le contrat) signé sont fermes, définitifs et exprimés en euros. La TVA n'est pas applicable conformément à l'article 293 B du CGI.

Pour toute commande de prestation sur site, des frais de déplacement pourront être facturés au client.

Une majoration sera appliquée dans les cas suivants (sous réserve d'acceptation) :

- service urgent (livraison ou prestation sur site dans les 48 heures) : taux horaire majoré de 50 %,
- week-end et jours fériés : taux horaire majoré de 50 %.

Pour les prestations sur site, toute demande d'annulation réalisée dans un délai inférieur à 48 heures sera facturée 50 % de la prestation initialement prévue.

Pour les prestations de rédaction et correction dont le montant est supérieur à 150 euros, il est demandé un acompte de 50 % ; les 50 % restants devront être réglés lorsque la mission sera terminée. Pour les montants inférieurs, un règlement comptant est exigé.

Concernant les rédactions de récits de vie, le règlement devra être effectué après chaque entretien. Pour les prestations sur site, un règlement mensuel sera exigé.

Les paiements peuvent être réalisés par chèque, virement, Western Union, PayPal, Stripe ou espèces.

Le paiement en plusieurs fois est possible à partir de 300 euros, sur demande, et sous réserve d'acceptation par **Dans le Secret des Mots**.

Les travaux seront adressés en priorité par voie dématérialisée. Ils pourront aussi être remis en mains propres si cela est possible. Si un envoi par la Poste est nécessaire, des frais de livraison seront facturés selon les tarifs postaux en vigueur.

Dans le Secret des Mots s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, **Dans le Secret des Mots** s'engage à facturer les travaux demandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande, validée par la signature du devis (ou du contrat) et des présentes conditions générales de vente.

Article 3 — Modification de commande

Les éventuelles modifications de commande demandées par le client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités de **Dans le Secret des Mots**, que si elles sont notifiées par écrit et après signature d'un nouveau devis et ajustement du prix.

Article 4 — Retard de paiement

En cas de retard de paiement total ou partiel des prestations réalisées, le client doit verser à **Dans le Secret des Mots** une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.
Le taux d'intérêt légal retenu est celui en vigueur au moment de la réalisation de la prestation.

Les pénalités de retard courent de plein droit le jour suivant la date de règlement portée sur la facture, ou à défaut, le 31e jour suivant la date de réalisation de la prestation demandée sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire et portent sur le montant total de la facture.

En sus des pénalités de plein droit, toute somme, y compris l'acompte, non payé à sa date d'exigibilité produira le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.

En outre, en cas de non-paiement de la facture à la date d'échéance fixée par celle-ci, **Dans le Secret des Mots** aura de plein droit la faculté de suspendre ou d'annuler la fourniture de prestations de services demandées par le client, de suspendre l'exécution de ses obligations, de diminuer ou d'annuler les éventuelles remises accordées au client.

Article 5 — Obligation de moyens

Pour l'accomplissement des prestations prévues à l'article 1, **Dans le Secret des Mots** s'engage à donner ses meilleurs soins, conformément aux règles de l'art.

Cependant, il est à noter que **Dans le Secret des Mots** est uniquement tenu à une obligation de moyens, et non de résultat, vis-à-vis du client.

Article 6 — Engagement du client

Le client s'engage à fournir à **Dans le Secret des Mots** toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet du présent contrat. Tout document fourni par le client ne pouvant être traité (bande-son inaudible, document manuscrit illisible…) fera l'objet de l'annulation du contrat.

Article 7 — Délai de livraison

Le délai de livraison indiqué lors de la signature du devis (ou du contrat) n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable ne pourra donner lieu au profit du client à :

- une allocation de dommages et intérêts,
- une annulation de la commande.

Dans le Secret des Mots ne pourra être tenu responsable si la non-exécution ou le retard dans la réalisation de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Article 8 — Résiliation du contrat

Pour toute résiliation par le client en cours d'exécution de la prestation, **Dans le Secret des Mots** se réserve le droit de conserver l'acompte versé.

Article 9 — Responsabilité

Dans le Secret des Mots mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le client pour la réalisation de la prestation. Toutefois, compte tenu des risques de dommages ou de détériorations encourus par ce type de support, il appartiendra au client de s'en prémunir par tout moyen à sa convenance.

Le client admet que l'intervenant, **Dans le Secret des Mots**, n'encourra aucune responsabilité à raison de toute perte de bénéfices, de trouble commercial, de demandes ou de réclamations formulées contre le client et émanant d'un tiers, quel qu'il soit.

Article 10 — Confidentialité des résultats

Chaque partie s'engage à conserver strictement confidentiels les données ou concepts, informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient (économiques, techniques, commerciaux) auxquels elle pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Dans le Secret des Mots, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments dévoilés étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes. De convention expresse, les résultats de la mission seront en la pleine maîtrise du client à compter du paiement intégral de la prestation et le client pourra en disposer comme il l'entend.

Dans le Secret des Mots s'interdit de faire état des résultats et de les utiliser de quelque manière, sauf à acquérir préalablement l'autorisation écrite du client.

Par ailleurs, tout document transmis par le client ou élaboré par le professionnel sera conservé maximum un an après la fin de la mission.

Article 11 — Droits de propriété intellectuelle

11.1. Cession des droits

Après paiement intégral de la prestation, **Dans le Secret des Mots** cède au client, à titre exclusif, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les créations réalisées dans le cadre de la mission, notamment :

- le droit de reproduction sur tout support connu ou inconnu à ce jour,
- le droit de représentation par tout procédé,
- le droit d'adaptation, de modification et de traduction,
- le droit d'exploitation commerciale et non commerciale.

Cette cession est consentie pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur.

11.2. Garantie d'originalité

Dans le Secret des Mots garantit au client que les créations réalisées sont originales et ne contiennent aucun emprunt à une autre œuvre de quelque nature que ce soit qui serait susceptible d'engager la responsabilité du client.

11.3. Contenus fournis par le client

Le client garantit qu'il dispose de tous les droits et autorisations nécessaires sur les contenus (textes, images, logos, etc.) qu'il fournit à **Dans le Secret des Mots** dans le

cadre de la mission. Il garantit **Dans le Secret des Mots** contre tout recours qui serait intenté à son encontre du fait de l'utilisation de ces contenus.

11.4. Droits antérieurs

Les méthodes, le savoir-faire et les outils utilisés par **Dans le Secret des Mots** pour réaliser les prestations restent sa propriété exclusive.

11.5. Attribution

Sauf convention contraire écrite, **Dans le Secret des Mots** pourra mentionner le nom du client à titre de référence dans ses documents commerciaux et publicités, sous réserve de ne pas porter atteinte à son image ou à sa réputation.

11.6. Créations non retenues

Les propositions non retenues par le client restent la propriété **de Dans le Secret des Mots** et ne peuvent être utilisées, même partiellement, sans accord écrit préalable.

Article 12 — Protection des données à caractère personnel

12.1. Collecte et finalités du traitement

Dans le Secret des Mots collecte et traite les données personnelles du client (nom, prénom, adresse postale, adresse email, numéro de téléphone) aux fins de :

- gestion de la relation client et suivi des prestations,
- facturation et comptabilité,
- communication sur les prestations commandées,
- respect des obligations légales et réglementaires.

12.2. Base juridique du traitement

Le traitement des données personnelles est fondé sur :

- l'exécution du contrat pour la réalisation des prestations commandées,
- le respect des obligations légales pour la conservation des factures,
- le consentement du client pour l'envoi d'informations commerciales,
- l'intérêt légitime pour la gestion de la relation client.

12.3. Durée de conservation

Les données personnelles sont conservées :

- pour les données relatives aux clients : 3 ans après la fin de la relation commerciale,

- pour les documents comptables : 10 ans conformément aux obligations légales,
- pour les contenus confiés dans le cadre des prestations : 1 an maximum après la fin de la mission.

12.4. Destinataires des données

Les données personnelles sont strictement confidentielles et réservées à l'usage de **Dans le Secret des Mots**. Elles ne sont transmises à aucun tiers, à l'exception :

- des sous-traitants techniques (hébergeur, logiciel de facturation) liés par une obligation de confidentialité,
- des autorités judiciaires sur réquisition.

12.5. Sécurité des données

Dans le Secret des Mots met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données personnelles et prévenir leur destruction, perte, altération ou accès non autorisé.

12.6. Droits des personnes

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le client dispose des droits suivants :

- droit d'accès à ses données personnelles,
- droit de rectification des données inexactes,
- droit à l'effacement des données dans les cas prévus par la réglementation,
- droit à la limitation du traitement,
- droit à la portabilité des données,
- droit d'opposition au traitement pour motif légitime,
- droit de retirer son consentement à tout moment pour les traitements fondés sur le consentement.

12.7. Exercice des droits

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données, le client peut contacter **Dans le Secret des Mots** par mail (contact@danslesecretdesmots.com).

Une réponse sera apportée dans un délai maximum d'un mois.

Article 13 — Médiation à la consommation & juridiction compétente

Le présent contrat est soumis à la loi française. Tout litige relatif à l’interprétation et à l’exécution d’un contrat conclu avec **Dans le Secret des Mots** fera autant que possible l’objet d’un traitement amiable.

Un médiateur de l'AMIDIF (Association des médiateurs indépendants d'Île-de-France) pourra être sollicité par le consommateur en cas de difficulté en se connectant à l'adresse suivante : http://www.amidif.com/mediation-consommation.html

Cette sollicitation du médiateur ne peut pas être réalisée par les clients professionnels.

Les coûts seront pleinement supportés par la partie demanderesse.

Si la médiation ne permet pas d'aboutir à une solution et qu'un différend persiste entre les deux parties, les tribunaux de Bordeaux devront être saisis.